

Entreprise et numéro client : GRUNDFOS
Date d'audit : 20/07/2026
Durée de l'audit : 1 jour
Périmètre : Route de Faulquemont – 57740 Longeville-Lès-St-Avold
Auditeur : Y. Favry

Nb	Statut
10	Conforme
0	Non Conforme (NC)
0	Non Applicable (NA)

PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE PREVENTION (Art. D. 541-361)	Conforme	Non Conforme	NA	Commentaires : constats, documents analysés, lieux/zones audités...
Les sites de production, de manipulation et de transport de granulés de plastiques industriels sont dotés d'équipements prévenant leur rejet canalisé dans l'environnement.				422 employés sur le site - Stockage de max 170 tonnes de granulés plastiques sur le site. Site de production de pompes de circulation pour circuits de chauffage Presses d'injection composites sur le site avec centrale matière (Motan) Organisation en place pour prévenir les pertes de granulés plastiques dans l'environnement
Les zones de ces sites où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être répandus accidentellement sont associées à des dispositifs de confinement et de récupération prévenant leur dissémination dans l'environnement.				Vu plan des zones de stockage Stockage en exclusivité en octabins avec film intérieur Kits de ramassage en cas de déversement présents dans les ateliers Nettoyage régulier des locaux (plan de nettoyage 5S) Séparateur / débourbeur (4 sur les sites) avec entretien annuel.
Les équipements et dispositifs mentionnés aux précédents alinéas sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans ces sites.				Granulés plus denses que l'eau, récupérés par les séparateurs débourbeurs du site. Dispositifs adaptés. Entretien une fois par an des séparateurs débourbeurs par prestataire spécialisé (Meyzieux)
PROCÉDURES (Art. D.541-362)	Conforme	NC	NA	Commentaires : constats, documents analysés, lieux/zones audités...
Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont établies. Ces procédures sont adaptées aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents. Elles visent à :				
a) Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement ;				Vu plan des zones de stockage de granulés plastiques Volume stockage de 170 tonnes au maximum sur le site
b) Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement ;				Stockage exclusivement en octabins (résistant) Manipulation sur sol étanche Consignes de vérification de l'état des emballages au déchargement
c) Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site ;				Sensibilisation des collaborateurs sur la conduite à tenir en cas de déversement de granulés plastiques, ramassage / signalement Kit de ramassage et plan de nettoyage dans le cadre du 5S. Vannes d'isolement du site en cas de déversement important atteignant les égouts. Réalisation de test de situations d'urgence avec les collaborateurs Vu test de dispersion de GPI du 7 juillet 2026
d) Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant ;				Présence de kits de ramassage des granulés plastiques sur les endroits de manipulation des granulés plastiques. Balayage des postes de travail en fin de chaque poste. Plan de nettoyage 5S
e) Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361 ;				4 séparateurs d'hydrocarbures / débourbeur sur le site. Entretien annuel des installations par prestataire spécialisé Vu plan d'implantation des séparateurs. Vu BSD séparateurs Malézieux du 01/09/2025
f) Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site ;				Vu procédure PGFPF220601 Situations d'urgence et capacité à réagir Vu support de formation pour nouveaux embauchés intégrant la consigne sur la perte de GPI Vu procédure nettoyage trémie suite changement matières Station Motan 20/07/2022
g) Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.				Réalisation d'inspection semestrielles avec grille d'audit établie Vu rapport d'inspection du 23/04/2026 Vu rapport d'inspection du 12/12/2025
Conclusion de l'audit :				Résultat de conformité en %
				100,00